

Commission Territoriale d'Arbitrage Normandie

Guide Normand de l'Arbitrage 2016-2017



**VOUS ÊTES LES ACTEURS
DE L'ARBITRAGE NORMAND
DE DEMAIN !**



Document élaboré par Germain SOUBRIÉ (Chargé de développement Arbitrage LNHB)

Édité par la ligue de Normandie de Handball - 18 Juillet 2016

Ligue de NORMANDIE DE HANDBALL — 980 Avenue du Général De Gaulle — 76350 OISSEL

Tel: 02.35.64.01.47— Fax: 02.35.64.79.81—1700000@handball-France.eu

PRESENTATION DE LA CTA NORMANDIE

Les CRA – CRJA – CDA – CDJA fusionnent et deviennent grâce aux bénévoles et salariés

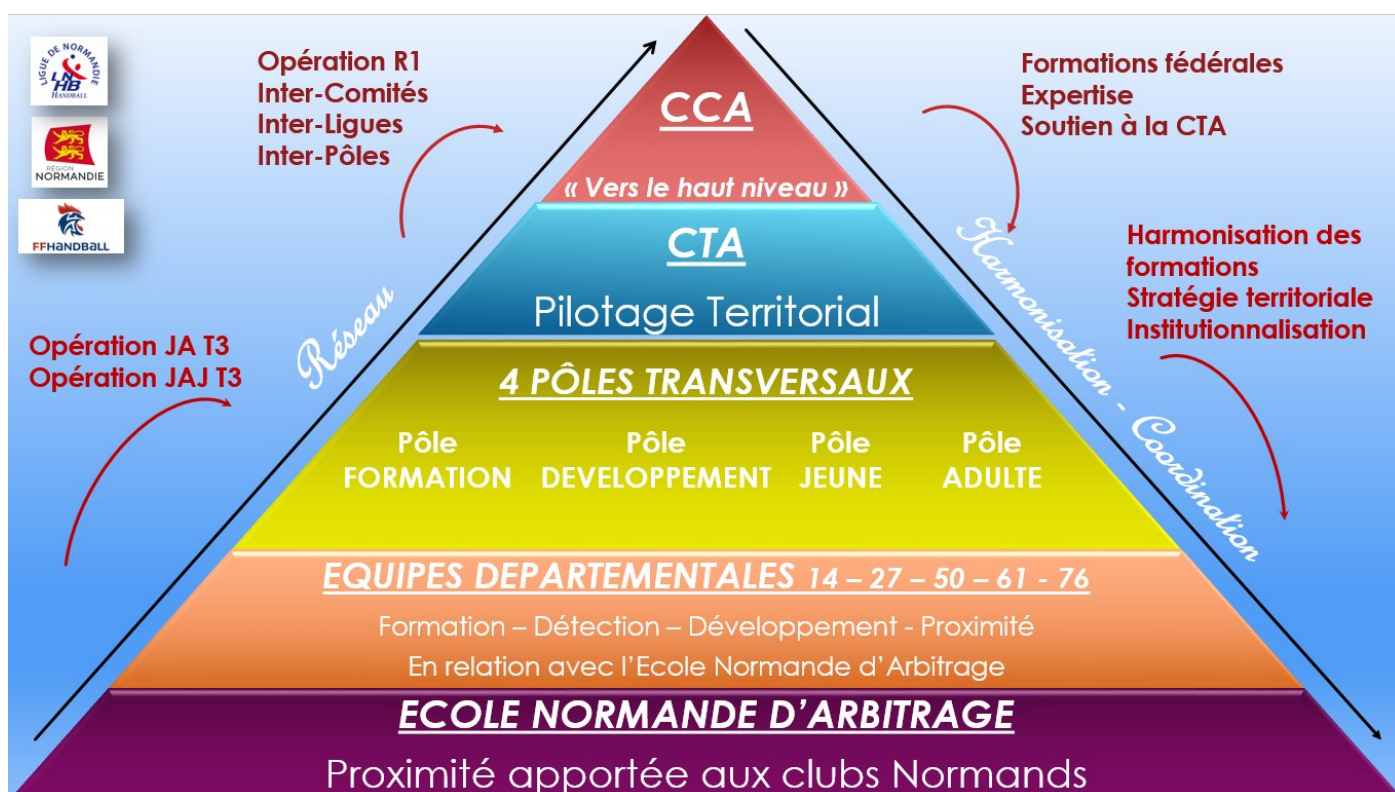
la Commission Territoriale d'Arbitrage

Avec 4 Pôles transversaux (Clubs-Comité-Ligue)

Et ses JA = Juge Arbitre et JAJ = Juge Arbitre Jeune TERRITORIAUX

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA TERRITORIALISATION SONT:

PROXIMITÉ – TRANSVERSALITÉ- HARMONISATION



2016 – 2017 : UNE SAISON D'ACCOMPAGNEMENT

- ⇒ Mise en place de l'Ecole Normande d'Arbitrage – PROXIMITÉ adaptée pour les clubs
- ⇒ Constitution de l'ensemble de l'équipe de la CTA Normandie
- ⇒ Création et accompagnement des équipes départementales
- ⇒ Lancement des premières formations des Accompagnateurs, formateurs de Superviseurs, Délégués Territoriaux et Animateur Ecole d'Arbitrage
- ⇒ Création des groupes Territoriaux des JAJ et JA (avec double affichage, JA T1 = R1)
- ⇒ Accompagnement des clubs vers les obligations Fédérales des saisons à venir
- ⇒ Elargissement de la tranche d'âge des JAJ de 13 à 20 ans (avant -> 14-18 ans)
- ⇒ Calendrier des formations diffusé aux clubs à l'inter-saison 2016
- ⇒ Création d'un groupe AVENIR encadré par des « Coachs »
- ⇒ Groupes de travail sur la CMCD, Contenus de formation ...

ÉCOLE NORMANDE D'ARBITRAGE

MISSIONS DE L'ÉCOLE NORMANDE D'ARBITRAGE

PILOTE ÉCOLE D'ARBITRAGE NORMANDE

L'Ecole Normande d'Arbitrage est coordonnée par 3 professionnels (Olivier CLERMONT - CTF 76, Mickael LETESSIER - ADS 50, Germain SOUBRIÉ) sous la responsabilité du Président de CTA pour:

- ⇒ Formaliser le réseau
- ⇒ Certifier les formateurs de JAJ T3 / JAJ Club
- ⇒ Recenser les Référents Clubs
- ⇒ Coordonner des zones de rapprochement
- ⇒ Mettre en relation des différentes structures dans le cadre des actions de développement / formation
- ⇒ Formation Animateur de zone (Seront en capacité de former des JAJ T3 / JAJ Club)
- ⇒ Assurer un suivi et évaluation des écoles d'arbitrage en lien avec les différents pôles de la CTA et l'ETR
- ⇒ Labelliser le travail mené par les clubs pour l'arbitrage

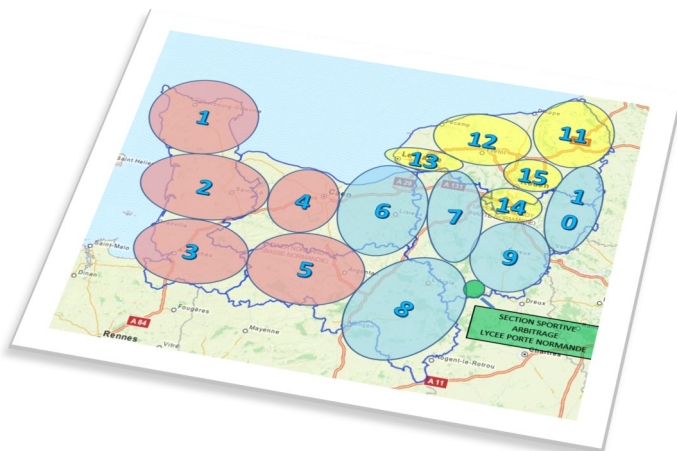
Ils animeront une réunion de zone à mener sur chacune des zones dont il a la responsabilité



ANIMATEUR DE ZONE DE RAPPROCHEMENT

Un animateur par zone sera positionné par la CTA pour:

- ⇒ Assurer le lien entre les clubs de la zone et la CTA
- ⇒ Favoriser le réseau de proximité
- ⇒ Faciliter l'aide INTER-CLUBS
- ⇒ Encourager les actions de sensibilisation des clubs à l'arbitrage
- ⇒ Former et détecter les JAJ T3 (en collaboration très étroite avec le territoire)



Ils participeront à :

- Un regroupement en Décembre (Après les réunions de zone)
- Un regroupement sur le Normandie Avenir pour formation et partage d'expérience
- Une réunion de zone avec les référents de zone et le pilote pour échange autour d'un thème commun.

L'animateur de zone pourra aussi effectuer 2 à 3 Interventions en clubs suivis d'un match ou d'un plateau avec accord préalable du pilote de sa zone. (Formation JAJ T3 couplée à celle de l'accompagnateur JAJ Club/T3)

REFERENT ARBITRAGE EN CLUB (Tout club du territoire)

Chaque club aura un référent arbitrage. Le référent arbitrage club référencé à chaque début de saison est chargé de :

- ⇒ Assurer le Lien entre le club et le territoire
- ⇒ Former le JAJ Club
- ⇒ Former le JAJ T3 si l'animateur est identifié par la CTA comme Animateur Ecole d'Arbitrage
- ⇒ Organiser la vie de l'arbitrage dans son club
- ⇒ Sensibiliser à l'arbitrage
- ⇒

Il devrait participer à la réunion de sa zone de rapprochement qui a lieu courant Octobre / Novembre avec les pilotes des zones concernées.



ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE - CTA

Missions de chaque Equipe Départementale d'Arbitrage :

- ⇒ Formation et désignation des JA T3 (D1, D2)
- ⇒ Accompagnement des Arbitres JA T3 vers le niveau régional
- ⇒ Formation / Détection des JAJ T3 (En lien avec l'Ecole Normande d'Arbitrage)

Elles seront accompagnées dans le cadre de l'harmonisation de leur composition et dans la mise en place des formations au niveau départemental.

Toutes les formations « départementales » seront harmonisées et intégrées dans un calendrier commun fourni par la CTA avant le début de saison.

Chaque équipe départementale devra être constituée de:

- ⇒ Référent Départemental pour la CTA
- ⇒ Référent Formation
- ⇒ Référent Développement – Qui sera intégré dans l'Ecole Normande d'Arbitrage
- ⇒ Référent Pôle Jeune
- ⇒ Référent Pôle Adulte

L'avantage d'une uniformisation des fonctionnements des équipes départementales résidera dans la facilité à communiquer entre les acteurs d'un même pôle. Malgré tout, sur certaines actions, une transversalité entre les différents pôles s'imposera.

Une équipe départementale est proposée par le président de comité, son fonctionnement sera autonome.

Il sera intégré à l'organisation globale de la CTA. Il faut bien veiller à répartir les compétences et surtout éviter le multi casquettes.

Elle permet de définir précisément les prérogatives des comités et de les conserver dans le fonctionnement de la CTA.

Responsables Equipe Départementales Arbitrage				
EDA 14	EDA 27	EDA 50	EDA 61	EDA 76
Caroline BLONDÉ	Stéphane WATRIN	Paul BEZARD	Philippe SUBILEAU	Pascal LEGUILLON
Pôle Formation - Participation aux actions de formation et lien pour les contenus				
Pôle Développement - intégré dans l'Ecole Normande d'Arbitrage				
Pôle Jeune - Détection et formation JAJ T3 en lien avec l'ENA				
Pôle Adulte - Désignation et suivi des JA T3				
<u>Se rapprocher de votre comité pour contacter votre EDA</u>				
La saison 2016-2017 consistera à construire les équipes départementales d'arbitrage.				
C'est la raison pour laquelle toutes les fonctions ne sont pas détaillées dans ce guide.				

4 PÔLES AU SEIN DE LA CTA

Pôle FORMATION

- ⇒ Elaboration, Harmonisation des calendriers et contenus de formation
- ⇒ Préconisations sur les stages Territoriaux
- ⇒ Formation, désignation et suivi des « Superviseurs Territoriaux »
- ⇒ Formation « Accompagnateur de JAJ T1 / T2 »
- ⇒ Formation « Juge Arbitre Délégués »
- ⇒ Formation « Officiel de table »
- ⇒ Formation IHAND
- ⇒ Formation « animateur Ecole d'Arbitrage »



Pôle DEVELOPPEMENT

- ⇒ Coordonner l'Ecole Normande d'Arbitrage
- ⇒ Valoriser les actions des clubs en faveur de l'arbitrage
- ⇒ Centraliser et mettre en avant les événements autour de l'arbitrage
- ⇒ Valider les labels « Ecole d'Arbitrage »



Pôle JEUNE

- ⇒ Désignations des JAJ et Accompagnateurs JAJ sur les compétitions jeunes du territoire Normand
- ⇒ Accompagner les jeunes vers la filière adulte – Groupe AVENIR
- ⇒ Assurer l'accompagnement sur les tournois régionaux -13
- ⇒ Coordonner l'opération JAJ T3 (Normandie Avenir, finales de coupes départementales...)

Pôle ADULTE

- ⇒ Désignation des JA sur les compétitions Adultes du territoire Normand
- ⇒ Accompagner les arbitres dans leur projet
- ⇒ Accompagner les jeunes vers la filière Adulte – Groupe AVENIR
- ⇒ Coordonner l'opération JA T3 (Opération D1)

OFFRE HN SPORT - PACK À -40% !!!



HN sport

OFFRE PACKAGE
Pour l'achat d'une tenue de match et d'une tenue de sortie
168€ au lieu de 279€

-40%

EXISTE EN COUPE LADY

SINON, REMISE DE -30% POUR CHAQUE ARTICLE

Passer votre commande par mail à l'adresse suivante:

hn.sport@yahoo.fr
[avant le 15 Septembre 2016](#)

Nous vous informons des stocks et de la date de disponibilité de vos produits

Envoyez votre règlement par chèque à l'adresse suivante:

HN SPORT - 83 Bis Avenue des Canadiens
76 300 Sotteville-lès-Rouen

Nous vous recontactons dès la réception de votre commande

Pour toutes informations complémentaires nous sommes joignable au
02.32.18.59.33

Attention ne pas envoyer de commande à la CTA NORMANDIE

DROITS ET DEVOIRS DES ARBITRES

Les arbitres sont des acteurs à part entière du Handball
À ce titre, ils ont des droits et également des devoirs



DROITS

- ⇒ à la formation
- ⇒ à l'information
- ⇒ au respect, à la considération
- ⇒ à tous niveaux, sur demande, droit à un emplacement de parking réservé et surveillé
- ⇒ à un vestiaire avec douche, séparé de ceux des équipes
- ⇒ à la protection contre menaces, injures, outrages

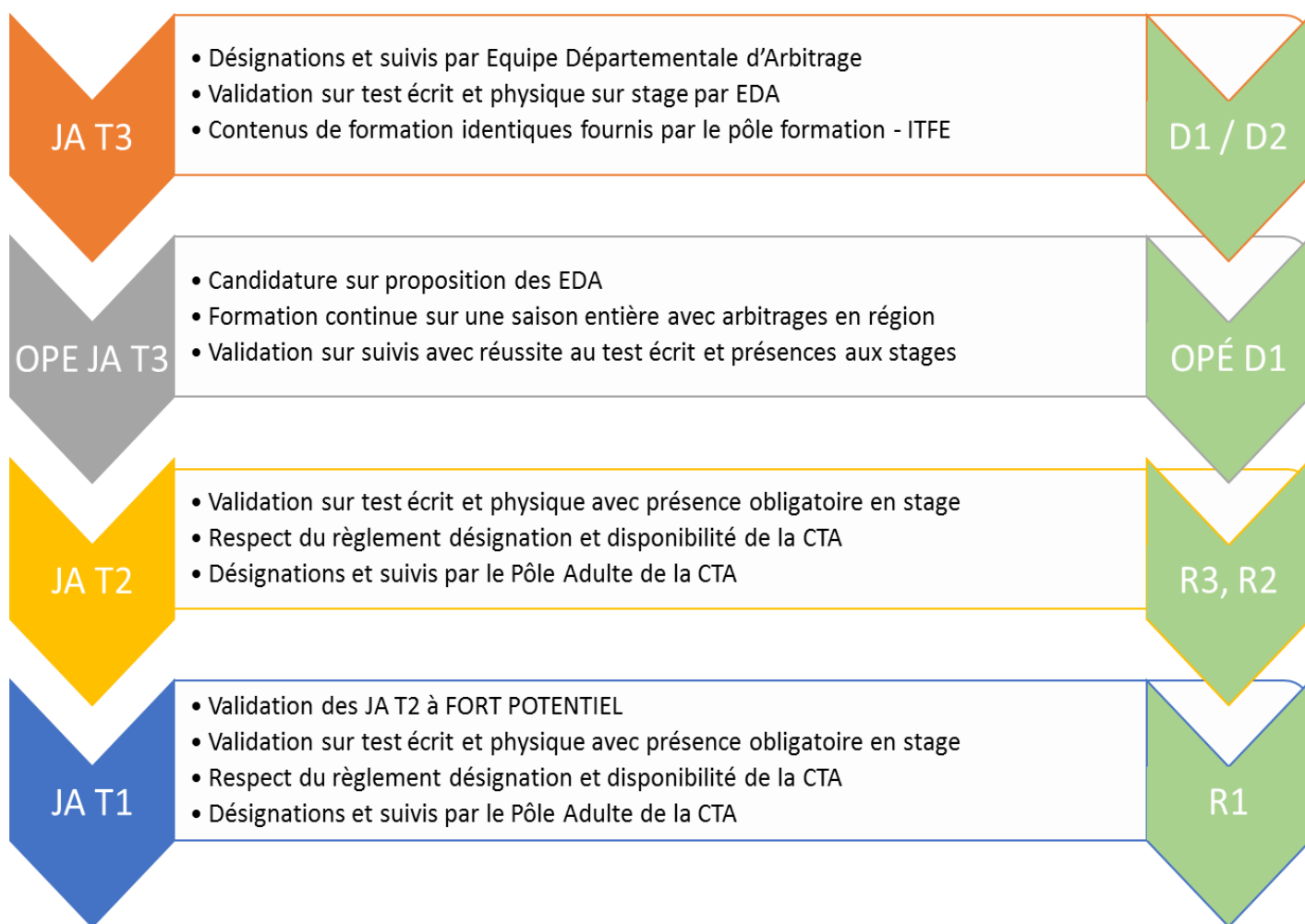
DEVOIRS

- ⇒ Respecter les délais de retour de documents ou renseignements demandés par la CDA
- ⇒ Communiquer les indisponibilités et/ou les disponibilités sur IHAND-ARBITRAGE
- ⇒ Se former, en participant aux stages et forums organisés par la CDA
- ⇒ Connaître les règles du jeu et leurs interprétations
- ⇒ Satisfaire aux épreuves (pratiques, écrites) qui sont proposées lors des stages
- ⇒ Entretenir une condition physique optimale
- ⇒ Accepter, sans différence de motivation, les désignations, quelles qu'elles soient
- ⇒ Etre en possession lors des déplacements des documents utiles (livret arbitrage, circulaire...)
- ⇒ Avoir une tenue vestimentaire impeccable sur et en dehors du terrain
- ⇒ Avoir un comportement irréprochable sur et en dehors du terrain
- ⇒ Eviter toute familiarité avant ou pendant la match avec les joueurs, entraîneurs et dirigeants
- ⇒ Respecter les équipes, le jeu et de tous les acteurs de la rencontre
- ⇒ Respecter un «Devoir de réserve» (envers arbitres, arbitres jeunes, superviseur, tuteurs...)
- ⇒ Apporter le plus grand soin au contrôle et au renseignement de la feuille de match
- ⇒ Adresser dans les délais prescrits à la commission compétente un rapport en cas d'incident autour d'une rencontre (discipline ou autre)
- ⇒ Répondre aux convocations de la commission de discipline (sous peine de sanctions)

PARCOURS JA TERRITORIAL

JA T - Juge Arbitre Territorial

Anciens Grades



CRITERES DE FORT POTENTIEL

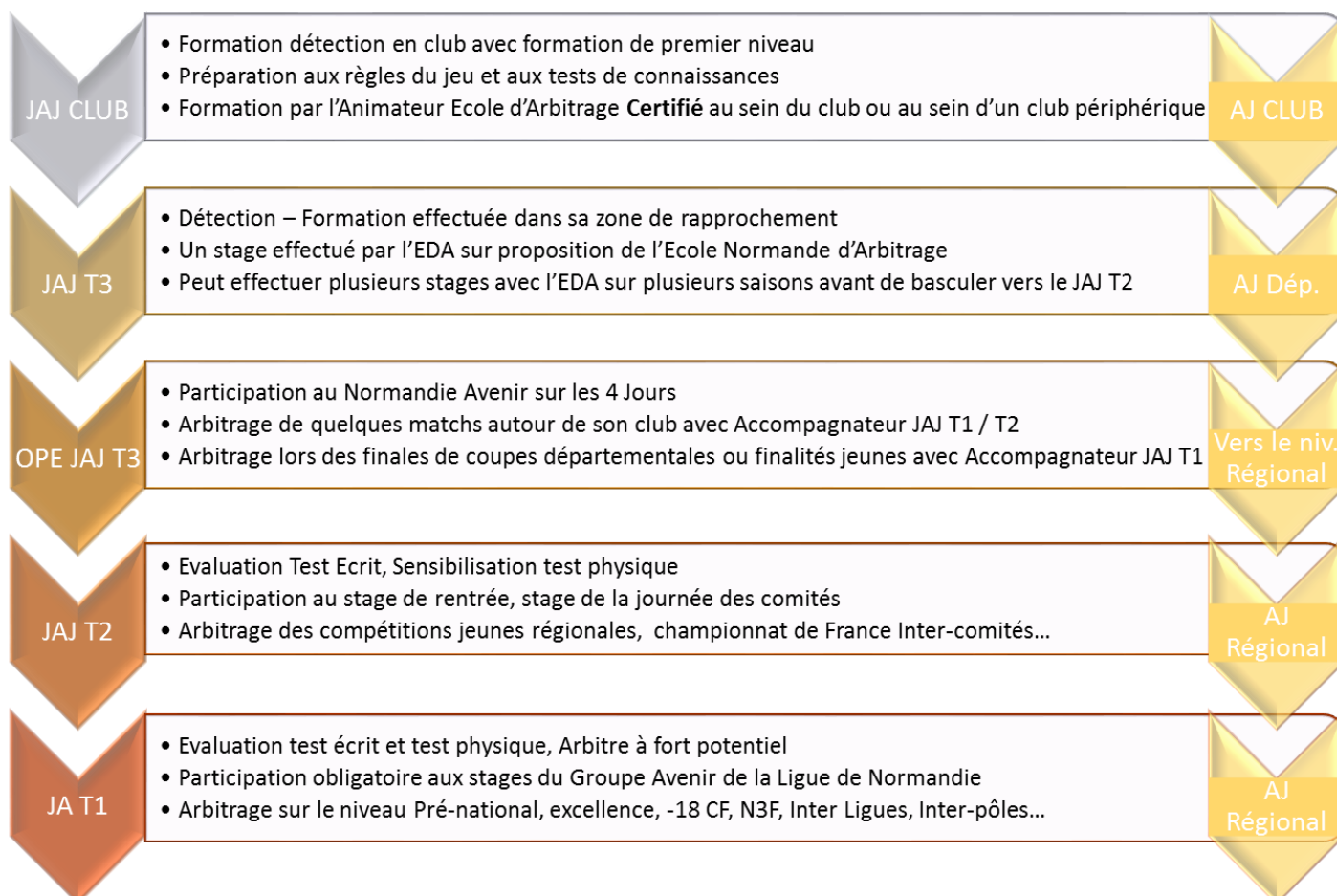
- Dispo / Assiduité
- Motivation
- Contact et communication avec la structure
- Appréciations et notes sur suivis
- Test écrit (Note sup. ou égale à 13/20)
- Test physique (validation Test Cooper)

PARCOURS JA JEUNE TERRITORIAL



JAJ T - Juge Arbitre Jeune Territorial

Anciens Grades



DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Chaque arbitre se doit de posséder les documents suivants disponibles en version dématérialisée sur le site FFHB [LIVRETS DÉMATÉRIALISÉS](#) (Cliquez sur le lien)

⇒ **LA CONVOCATION D'ARBITRAGE**

(À RETROUVER SUR VOTRE WEBMAIL-ARBITRAGE)

⇒ **LA NOTE DE FRAIS PRÉ-IMPRIMÉE**

(À RETROUVER SUR VOTRE COMPTE I-HAND)

⇒ **LE LIVRET D'ARBITRAGE, ÉDITION MARS 2014**

VERSION QUI VA ÉVOLUER PROCHAINEMENT...

⇒ **LE LIVRET DE FORMATION DU CANDIDAT ARBITRE**

(POUR LES NOUVEAUX ARBITRES)

⇒ **LA FEUILLE DE RAPPORT D'ARBITRE**

DOCUMENT DISPONIBLE SUR IHAND

(À RENVOYER SOUS 48H SI RAPPORT NÉCESSAIRE)

⇒ Les **coordonnées de personnes ressources** pour la CTA NORMANDIE:

Yannick PETIT - Président de la CTA NORMANDIE

06.65.93.18.67 - yannickpetit01@yahoo.fr

Joël ALMIN - Responsable désignations JA T1-T2

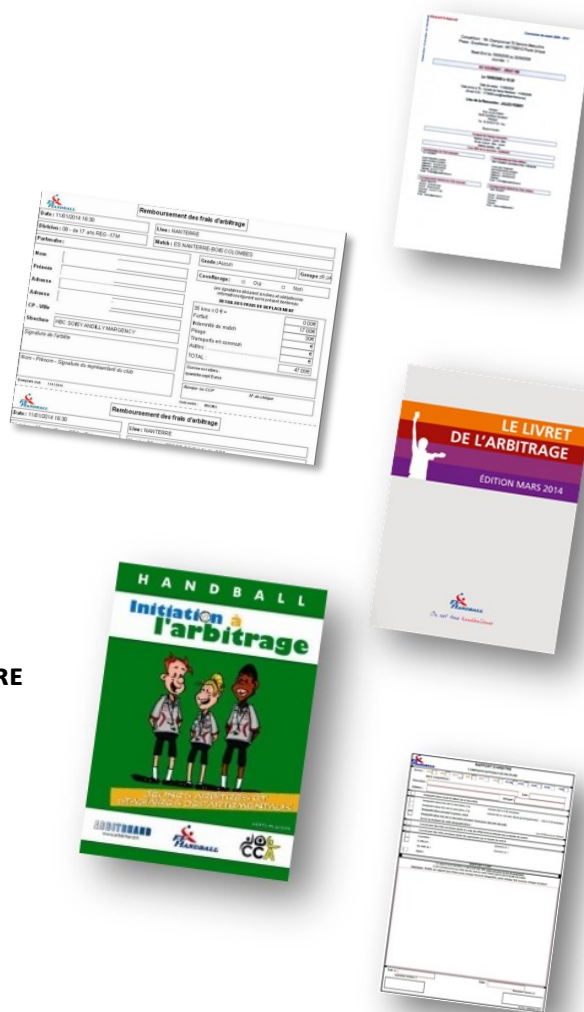
06.77.92.43.10 - joel50@wanadoo.fr

Alain DUCLOS - Responsable désignations JA Jeunes T1-T2

06.34.64.91.01 - alain.duclos4@orange.fr

Germain SOUBRIÉ - Salarié Coordinateur CTA NORMANDIE - Responsable Groupe AVENIR

06.34.64.94.30 - germain.lnhb@gmail.com



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

DESIGNATIONS ET CONVOCATIONS D'ARBITRAGE

Toutes les désignations d'arbitrage seront faites via **IHAND-ARBITRAGE**, en tenant compte de vos disponibilités/Indisponibilités saisies sur votre compte personnel.

Vous retrouverez sur **votre compte personnel IHAND-ARBITRAGE** :

- ⇒ Vos désignations (futurs et passés)
- ⇒ Le suivi du superviseurs si vous en avez eu un lors de votre match
- ⇒ Le plan d'accès au gymnase et les coordonnées du club
- ⇒ Des informations et des documents officiels
- ⇒ La note de frais à imprimer avant le match

IHAND-ARBITRAGE => DESIGNATIONS/INFOS

<http://ihand-arbitrage.ff-handball.org>

Identifiant : Z-ARB-xxxxxxx

Mot de Passe : xxxxxxxx



Vous recevrez votre convocation officielle sur votre **WEBMAIL-ARBITRAGE**.

Vous devrez **imprimer votre convocation officielle d'arbitrage ainsi que votre note de frais** et l'avoir en votre possession lors de votre déplacement. Celle-ci contient toutes les informations pour votre déplacement. (lieu du match, horaire, couleur des équipes, coordonnées des 2 clubs...)

WEBMAIL-ARBITRAGE => CONVOCATIONS

<http://mail.handball-france.eu>

Identifiant : Z-ARB-xxxxxxx@handball-France.eu

Mot de Passe : xxxxxxxx (*idem que pour IHand*)



CONSEILS D'UTILISATION :

- ⇒ **N'utilisez pas INTERNET EXPLORER** comme navigateur internet. Privilégiez **MOZILLA** ou **GOOGLE CHROME** et assurez vous de sa mise à jour régulière.
- ⇒ **Synchronisez votre « mail arbitrage » avec vos appareils** (PC, tablette, Smart phone) Vous pourrez alors recevoir directement vos message dessus sans aller sur le Webmail.
- ⇒ **Assurez vous que votre mail perso soit bien rentré sur votre licence dans Gest'hand.**

En cas de perte, c'est sur ce mail que vous seront envoyés identifiant et mot de passe.

Une notice existe sur **IHAND-ARBITRAGE** (dans « Aide ») pour vous permettre de configurer votre

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

NIVEAU D'ÉVOLUTION

Les appellations, instances de désignation et les niveaux d'évolution :

⇒ Juge-Arbitre NATIONAL	CCA	LNH, LFH, ProD2, N1, N2, N3
⇒ Juge-Arbitre TERRITORIAL 1 et 2	Pôle ADULTE - CTA	N3F, Pré Nat, EXC, HON
⇒ Juge-Arbitre TERRITORIAL 3	Pôle ADULTE - EDA	EXC, HON, DIV1
⇒ Juge Arbitre Jeune Territorial <i>(de 13 à 20 ans révolus)</i>	Pôle JEUNE - CTA	Intercom, Interligues,-18 Nat...

Nés en 96/97/98/99/00/01/02/03 pour la saison 2016/2017

MUTATION D'ARBITRE (Art. 57.3 Règlements Généraux FFHB)

- ⇒ Si un arbitre change de club pendant la **période officielle des mutations**, sa fonction d'arbitre et ses arbitrages sont **comptabilisés pour la nouvelle saison au bénéfice du club quitté**.
- ⇒ Si la mutation est réalisée **hors de la période officielle des mutations**, sa fonction d'arbitre et ses arbitrages sont **comptabilisés au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour la saison suivante**.
- ⇒ Dans les deux cas, la fonction d'arbitre ou de jeune arbitre et les arbitrages de l'arbitre ou du jeune arbitre qui mute **peuvent être comptabilisés pour le club d'accueil avec l'accord écrit du club quitté**.

DISPONIBILITES ET INDISPONIBILITES

Tout arbitre se doit d'informer la CTA de ses disponibilités et indisponibilités d'arbitrage.

Il doit **obligatoirement renseigner ces informations sur son compte IHAND-ARBITRAGE**

(lien pour vous y connecter : <http://ihand-arbitrage.ff-handball.org>)

Nous ne désignerons que les Arbitres qui seront déclarés disponible sur **IHAND-ARBITRAGE**.

La CTA désignera en priorité les arbitres se consacrant uniquement à l'arbitrage, puis les arbitres partiellement disponibles dans le weekend.

Si vous vous êtes déclaré disponible, toute absence injustifiée à une convocation officielle sera alors sanctionnée (avertissement pour commencer, puis amende à votre club si récidive).

EN CAS DE DESISTEMENT, prévenez la CTA **au plus tard le vendredi précédent la rencontre (avant 12h00)**.

EN CAS D'INDISPONIBILITÉ DE DERNIÈRE MINUTE (le jour du match), il est impératif d'avertir par **téléphone le club recevant la rencontre** (coordonnées sur la convocation).

En cas de problème durant le weekend, envoyer un mail à la CTA, qui sera traité dès le lundi.

Tout désistement ou toute absence de dernière minute nécessite une raison valable sinon une absence vous sera comptabilisée avec les sanctions qui correspondent)

CONSEILS :

- ⇒ Gérer suffisamment tôt les indisponibilités en considérant toutes les dates du calendrier
- ⇒ Communiquer vos dispos et indispos sur **IHAND-ARBITRAGE au moins 30 jours à l'avance**
- ⇒ Justifier obligatoirement le motif de votre désistement ou de votre absence (match, stage...)

FRAIS ARBITRAGE LNHB SAISON 2016-2017



CTA NORMANDIE

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE Commission Territoriale Arbitrage NORMANDIE

Tarifs Saison 2016/2017

Frais kilométriques – Note de frais à imprimer sur IHAND pour tous

Matches REGIONAUX

Remboursement par arbitre Distance Aller et retour	Arbitre Solo	Arbitre en binôme	Juge Superviseur Accompagnateurs de JAJ T1 / T2 Animateur de zone
De 0 à 50 kms	Forfait de 18 €	Forfait de 13 €	0,35 € / km
De 51 à 100 kms	Forfait de 35 €	Forfait de 26 €	0,35 € / km
Plus de 100 kms	0,35 € / km	0,26 € / km	0,35 € / km

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PEAGES SUR PRESENTATION DES TICKETS ORIGINAUX DE L'ALLER (A JOINDRE AVEC LA NOTE DE FRAIS AVANT LA RENCONTRE).

N3 Féminine et -18 Championnat de France Masculin et Féminin

Remboursement par arbitre Distance Aller et Retour	N3 Féminine	-18 Championnat de France (sous réserve de modification FFHB)
De 0 à 158 kms	44 €	44 €
De 159 à 1000 kms	0,28 € / km	0,28 € / km

LA FFHB NE REMBOURSE AUCUN PEAGE

LA LIGUE N'EFFECTUE AUCUN REMBOURSEMENT DE PEAGES SUR LES MATCHS NATIONAUX.

INDEMNITES OU FRAIS DE SEJOUR

Compétitions	Masculins	Féminines
Nationale 3		40 €
- 18 ans Championnat de France	30 €	30 €
Pré-Nationale	36 €	36 €
Excellence Régionale	30 €	26 €
Honneur Régionale	26 €	
- 18 ans / -17 ans / - 16 ans / -15 2 ^{ème} phase – Coupes - Finalités	26 €	26 €
Tournoi -16 / -17 / -18	20 € le tournoi	20 € le tournoi
Coupe de France Régionale (Hors finales de Secteur/Zone)	<i>Même modalités qu'un match de championnat SELON LE NIVEAU DE JEU LE PLUS ÉLEVÉ LORS DU MATCH ARBITRE</i>	
Coupe de Normandie	30 €	30 €
Finale Coupe de Normandie	36 €	36 €
Tours Inter-comités Nationaux <u>Hors Journée des comités</u>	20 €	20 €
Juge Superviseur	36 €	36 €
Accompagnateur de JAJ T1/T2	25 €	25 €
Animateur de zone Formation en Club JAJ T3	20 €	20 €

Pour les frais d'arbitrage au niveau de jeu départemental, merci de vous rapprocher de votre EDA pour la saison 2016-2017.

Dans le cadre de la politique d'harmonisation un travail commun sera mené lors des prochaines saisons afin de réduire les différences entre chaque département pour le JA Territorial 3 (D1, D2)

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

REGLEMENT FRAIS ARBITRAGE (voir aussi Règle 91.3.3 - Annuaire Fédéral)

Pour tous les matches en championnat régional adulte et jeune désigné par la CTA, l'arbitre est remboursé avant la rencontre par le club recevant.

Vous devez utiliser le bordereau spécifique à **télécharger** sur **IHAND**

(comprenant 2 feuillets sur une page A4 : un à conserver par l'arbitre et l'autre par le club recevant)

Doivent **OBLIGATOIREMENT** apparaître sur la FdME (Feuille de Match Electronique) :

- Le montant, en €, de **l'indemnité de déplacement** calculé de votre domicile au gymnase.
- Le montant, en €, de **l'indemnité de rencontre**, correspondant au niveau du match.

En cas de demande de règlement erronée, l'arbitre est sanctionné d'une pénalité financière égale à 2 fois le dépassement constaté et le club concerné est remboursé du montant du dépassement constaté par l'instance compétente après encaissement par cette dernière des sommes dues au titre de cette pénalité.

En cas de litige sur la distance, le référentiel commun est GoHand: <http://gohand.arbitrhand.fr>

Modalités de règlement

En cas d'absence de versement à un arbitre de la somme prévue sur son bordereau avant le début du match, la rencontre est considérée comme perdue par pénalité par le club à qui incombait le règlement (recevant), ce dernier étant en outre sanctionné d'une pénalité financière égale au montant des frais d'arbitrage et aux frais de déplacement de l'équipe visiteuse.

CATEGORIES	TEMPS DE JEU	BALLON	ANNEES
+ 16 Masculins	2x30 mn	58/60 (Taille 3)	1999 (00*) et avant
-19 Masculins	2x30 mn	58/60 (Taille 3)	98/99/00 (01*)
-18 Masculins	2x30 mn	58/60 (Taille 3)	99/00/01 (02*)
-17 Masculins	2x30 mn	58/60 (Taille 3)	00/01 (02*)
-16 Masculins	2x25 mn	54/56 (Taille 2)	01/02/03
-15 Masculins	2x25 mn	54/56 (Taille 2)	02/03 (04*)
-14 Masculins Ligue	3 x 16 mn	54/56 (Taille 2)	03/04 (05*)
-13 Masculins	3 x 15 mn (Plateaux: 3x10 mn)	50/52 (Taille 1)	04/05 (06*)
-11 Masculins	3 x 12 mn (plateaux: 3x8 mn)	48/50 (Taille 0)	06/07/08
+16 Féminines	2x30 mn	54/56 (Taille 2)	1999 (00/01*) et avant
-18 Féminines	2x30 mn	54/56 (Taille 2)	99/00/01/ (02*)
-16 Féminines	2x25 mn	54/56 (Taille 2)	01/02/03
-15 Féminines	2x25 mn	50/52 (Taille 1)	02/03/04
-13 Féminines	3x15 mn (plateaux 3x10 mn)	50/52 (Taille 1)	04/05 (06*)
-11 Féminines	3x12 mn (plateaux 3x8 mn)	48/50 (Taille 0)	06/07/08

* nécessite une dérogation auprès de la structure correspondant à la compétition jouée (Ligue ou Comité)

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

TEMPS MORT D'ÉQUIPE (TME) - DÉTAIL POUR UNE ÉQUIPE EN MATCH

Match en 2x30 min -> 3 TME (2 max par mi-temps / 1 seul dans les 5 dernières minutes)

Match en 2x25 min -> 2 TME (1 max par mi-temps et par équipe)

Match en tiers-temps -> 2 TME par match (1 max par tiers-temps)

COUPE DE FRANCE TOUS NIVEAUX

Concernant les matchs de la **COUPE DE FRANCE Départementale et Régionale**, le règlement FFHB stipule qu'il **ne peut pas y avoir de prolongation** en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire.

Les arbitres devront veiller à **procéder à la séance des tirs aux buts**.

SEANCE DES JETS DE 7 METRES (Art.3.3.6 Règlement Général des Compétitions Nationales)

Si une épreuve de jets de 7m est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (*Livret, règle 4:1*).

Chaque équipe désigne 5 joueurs.

Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7m en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse.

Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs.

Les GB peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer.

Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7m à la fois comme tireur et GB.

Les arbitres décident du but à utiliser (*tirage au sort, par exemple*). Puis ils effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs. Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner 5 joueurs.

L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série.

Cette méthode de désignation de 5 joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire.

Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.

RESPONSABLE DE SALLE ET DE L'ESPACE DE COMPETITION

Tout club qui reçoit l'organisation d'un match, est responsable, devant la FFHB, des officiels, des joueurs et des spectateurs. Le club est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre et le respect des joueurs, des officiels, des arbitres, et de leurs biens avant, pendant et après les rencontres.

Le club désigne obligatoirement à cet effet **un licencié majeur** qui figure **sur la feuille de match au titre de «responsable de la salle et de l'espace de compétition»**. Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu et par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou tout autre signe distinctif).

Cette personne a notamment la charge de rappeler aux responsables d'équipes et aux arbitres le règlement en cas d'éventuelle interdiction de l'usage de colles et résines non lavables à l'eau ou de l'interdiction de toutes colles et résines.

LES OFFICIELS EN COMPÉTITION

OFFICIELS DE BANC ET DE TABLE DE MARQUE (Art. 98.6.1 annuaire FFHB)

Tout officiel, inscrit sur une feuille de match, doit être licencié et répondre aux règles de qualification que ce soit à la table (secrétaire ou chronométrateur) ou sur le banc (officiel d'équipe).

Pour être officiel responsable d'une équipe de jeune il faut être un licencié majeur.

S'assurer d'avoir **1 ou 2 licenciés à la table de marque** dont **1 majeur obligatoirement**, en n'oubliant jamais que seul l'arbitre est responsable du temps. Si vous rencontrez des problèmes avec votre chronométrateur ou le secrétaire, n'hésitez pas à exclure cette personne, quitte à terminer sans la table et à le noter sur la feuille de match.

EQUIPE DE JEUNES SANS OFFICIEL MAJEUR

L'équipe de jeunes qui n'est pas accompagnée d'un adulte majeur licencié sur le banc des officiels est considérée comme étant **forfait isolé** (Art.104.2.1 RG FFHB).

L'équipe de jeunes dont le seul accompagnateur adulte majeur licencié de l'équipe, inscrit sur la feuille de match, est sanctionné d'un carton rouge, si celui-ci quitte la salle, alors dans ce cas, le **match est définitivement arrêté** par les arbitres ou les jeunes arbitres et le match est perdu par pénalité quand le départ est constaté.

Le match se poursuit si l'adulte sanctionné reste dans l'enceinte de la salle, dans une zone déterminée par les arbitres ou le suiveur de jeunes arbitres à proximité de la zone de sécurité qui délimite l'aire de jeu, les arbitres peuvent l'autoriser à pénétrer sur l'aire de jeu s'ils le jugent nécessaire. En cas de manquement la sanction disciplinaire pourra être aggravée. (Art.100.1.6 RG FFHB)

EQUIPE SENIOR SANS OFFICIEL

Une équipe seniors se présentant sans officiel (98.6.2 annuaire FFHB) aura l'obligation de proposer son capitaine comme joueur officiel responsable. Il devra être inscrit sur la FDME à la fois comme joueur et officiel.

Toute demande de temps mort devra être effectuée uniquement par ce joueur officiel responsable, celui-ci devra être dans sa zone de managérat pour pouvoir déposer le carton vert.

La **gamme des sanctions** à l'attention du joueur officiel responsable est **celle appliquée à tout joueur de champ**, quelle que soit sa position lors de la rencontre (aire de jeu ou banc).

Lors d'une décision de carton rouge avec rapport, l'arbitre doit obligatoirement en informer le joueur officiel responsable de l'équipe concernée, cette mesure s'applique jusqu'à la fin de la rencontre.



AVANT MATCH - LES VÉRIFICATIONS

TÂCHES OBLIGATOIRES

- ⇒ **Vérifier le matériel des joueurs/joueuses - Matériel interdit** : genouillère orthopédique (interdit si rigide, autorisé si souple), masque de protection du visage, boucles d'oreilles, bagues, piercings visibles (retirer ou recouvrir), le port de colle sur le poignet. Attention: Désormais l'officiel responsable par sa signature sur la FDME avant le match, engage sa responsabilité. Pour non respect de cette partie du règlement, il se verra sanctionné d'une sanction progressive dans le cas où un(e) joueur(se) se présente avec le matériel interdit.
- ⇒ **Faire respecter les 5 couleurs sur le terrain.** (joueurs, GB, arbitre). La tenue d'une équipe doit être uniforme. Aucun règlement n'exige que le maillot soit mis DANS le short.
- ⇒ **Vérifier la feuille de Match** (voir ci-après) avant chaque rencontre : prendre le temps de vérifier la saisie des clubs pour corriger d'éventuelles erreurs.
- ⇒ **Effectuer le tirage au sort** : Il se fait à 15 minutes du coup d'envoi lors de la « réunion technique » ; inviter un membre de chaque équipe à participer au tirage au sort et présenter un ballon de match. Tout licencié inscrit sur la feuille de match (joueur ou officiel) peut y représenter son équipe.

Le gagnant du tirage peut alors choisir entre l'engagement ou un côté du terrain:

- S'il choisi d'engager, son adversaire a le droit de choisir son camp.
- S'il choisi son camp, son adversaire aura forcément l'engagement.

⇒ **Vérifier les buts** (fixations et filets) avant le début de la rencontre. Si un but est mal fixé, demander au responsable du gymnase ou du club recevant de le réparer. Si aucune intervention n'est possible et que le but menace de tomber en cours de match, ne surtout pas démarrer la rencontre. Ne pas vérifier les filets trop tôt, ceux-ci peuvent se déchirer durant l'échauffement. S'il y a un ou plusieurs trous, ce n'est pas à l'arbitre de jouer les « bricoleurs ». Il faut le signaler au responsable du gymnase (ou du club recevant) qui fera alors les réparations nécessaires.

(Si les filets sont irrépares, le notifier sur la FDME, mais faire quand même jouer le match)

CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH (Art. 98.3-4-5 annuaire FFHB)

CONTRÔLE DES LICENCES

Les arbitres **décochent la case INV** pour attester que les joueurs inscrits sur la FDME sont bien licenciés et valablement qualifiés. A défaut d'affichage informatique de la licence, ils doivent demander la présentation d'un justificatif d'identité avec photographie.

L'officiel responsable d'une équipe peut demander aux arbitres de procéder à l'aide des licences visualisables sur la FDME au contrôle d'identité des joueurs de l'équipe adverse avant le match, ou à la fin du match pour les joueurs non inscrits sur la FDME en début de partie.

Aucune contestation d'identité ne sera recevable en l'absence de réclamation sur la FDME.

⇒ **Cas des joueurs sans licence avec justificatif d'identité**

Un joueur(euse) dont la licence ne s'affiche pas informatiquement le jour du match doit prouver son identité à l'aide d'un justificatif d'identité avec photo. Le justificatif d'identité avec photo peut être présenté sous format papier mais aussi au format numérique. Les arbitres pourront tolérer, notamment, la présentation d'un justificatif d'identité scanné sur un téléphone portable ou un ordinateur. Dans tous les cas, la photo et les infos devront être lisibles et identifiables.

⇒ **Cas des joueurs sans licence et sans justificatif d'identité**

Un joueur(euse) dont la licence ne s'affiche pas informatiquement le jour du match, et qui ne présente pas de justificatif d'identité avec photo, ne peut pas être inscrit(e) sur la feuille de match et ne peut pas prendre part à la rencontre.

Les arbitres doivent prévenir le joueur(euse), et l'officiel responsable d'équipe s'il s'agit d'un(e) mineur(e), pour lui signifier son interdiction de jouer et doivent le retirer de la FDME.

Si le joueur(euse) ou son responsable d'équipe exige qu'il joue malgré l'interdiction des arbitres, alors les arbitres doivent refuser de faire débiter la rencontre, mentionner les faits sur la FDME, clôturer la FDME et adresse un rapport à la COC concernée.

Les sanctions suivantes sont prononcées par la COC compétente :

F perte du match par pénalité pour le club fautif ;

F pénalité financière dont le montant est fixé dans le Guide financier.

AVANT MATCH - LA FEUILLE DE MATCH

FEUILLE DE MATCH ELECTRONIQUE

AVANT LE MATCH

Les équipes renseignent la FDME (Joueurs, officiels, chronométreur, secrétaire, responsable salle...)

- 1. S'inscrire** comme Arbitre sur la FDME (en cas de désignation votre nom apparaît déjà, il faut le valider) et ensuite remplir les informations concernant les « Indemnités de rencontre » :
 - ⇒ **Indemnité KM** (déplacement) : le montant en euros, calculé de votre domicile au gymnase du lieu de la rencontre, trajet Aller/Retour le plus direct.
 - ⇒ **Indemnité Fonction** : le montant en euros, de l'indemnité en fonction du niveau du match.
- 2. Vérifier** la validité des licences des personnes inscrites sur la FDME (chaque licence valide doit apparaître sur le logiciel). **Décocher** pour chaque individu **la case INV** (Identité Non Vérifiée)
 - ⇒ Si une licence n'apparaît pas sur le logiciel, le joueur ou l'officiel présente une pièce d'identité avec photo, il faut alors décocher la case « INV » (la personne peut prendre part au match)
 - ⇒ Si une licence n'apparaît pas sur le logiciel, et le joueur ou l'officiel ne peut présenter de pièce d'identité avec photo, il ne peut pas prendre part au match. (le retirer de la FDME).
 - ⇒ Si le responsable de l'équipe insiste pour que cette personne joue tout de même, il faut le signaler sur la FDME et la clôturer. Le match n'aura pas lieu et un rapport sera à envoyer à la COC compétente.

Quand la feuille est remplie appuyer sur « Vérifier la Feuille » pour remonter les éventuelles anomalies et les corriger si nécessaire.

- 3. Verrouiller** la FDME avant le début de la rencontre en apposant sa signature électronique (nous vous conseillons d'utiliser la signature avec votre clé USB)

PENDANT LE MATCH

- 4. TDME (ALT + T)** le secrétaire de table devrait utiliser la Table de Marque Electronique (but, sanctions...). Cela facilitera le remplissage de la feuille en fin de rencontre.

A LA FIN DU MATCH

- 5. Déverrouiller** la FDME à la fin de la rencontre à l'aide de la « clé signature ».
- 6. Renseigner** la FDME avec le concours du secrétaire ou du chronométreur de table en important les données de la TABLE DE MARQUE ELECTRONIQUE :
Score, Sanctions personnelles, Blessés, Rapport ou Réclamation si nécessaire.
- 7. Signer** la FDME :
 - ⇒ Faire signer les officiels responsables d'équipe
 - ⇒ Faire signer le chronométreur et le secrétaire
 - ⇒ **SIGNER EN DERNIER**

LE MATCH - INFOS DIVERSES

TABLE DE MARQUE ELECTRONIQUE

Pour tous les matchs, un licencié de chaque club devrait être inscrit sur la feuille de match comme chronométrateur (club recevant) et secrétaire (club visiteur) - **Niveau Pré-national Masculine OBLIGATOIRE**

Le secrétaire devrait utiliser la feuille de table électronique et exporter les données sur la feuille de match à la fin de la rencontre.

En cas de non utilisation de la feuille de table électronique, le secrétaire doit noter les buts et les sanctions à la main et les reporter à la fin de la rencontre sur la FDME.

S'il n'y a pas de secrétaire à la table, le chronométrateur doit remplir cette fonction.

Pour toutes les rencontres départementales les clubs sont libres d'adopter ou pas la feuille de table mais dans tous les cas cette utilisation ne peut pas leur être interdite.

RECLAMATION POUR FAUTE TECHNIQUE

Une telle réclamation **doit obligatoirement être formulée** verbalement à l'arbitre :

- ⇒ par **l'officiel responsable** plaignant,
- ⇒ en présence de l'officiel responsable adverse,
- ⇒ avant la reprise de jeu consécutive à la décision contestée.

Si à la fin de la rencontre, la réclamation est confirmée, **elle doit être transcrite par l'arbitre dans la case rapport d'arbitre de la feuille de match électronique** :

- ⇒ sous la dictée **l'officiel responsable** plaignant,
- ⇒ en présence de l'officiel responsable adverse,

Toutefois, dans le cas d'une **réclamation contre une décision suivie de l'arrêt de la rencontre** (mi-temps de match ou fin de match), elle devra être verbalement formulée à l'arbitre avant le retour au vestiaire des équipes. Cette réclamation sera transcrite sur la feuille de match de la même manière qu'indiquée ci-dessus.

En cas de **Faute Technique d'Arbitrage avérée et confirmée** par la commission compétente, celle-ci peut décider :

- ⇒ d'homologuer le score final
- ⇒ de faire rejouer le match dans son ensemble
- ⇒ de faire rejouer le match pour le temps restant

Il est impératif de **relever un certain nombre d'éléments** au moment de l'interruption du jeu suite à la faute technique (même en cas d'interruption de la rencontre pour tout autre raison) :

- ⇒ Le moment exact du dépôt de la réclamation,
- ⇒ Le score à ce moment là,
- ⇒ La situation de jeu,
- ⇒ L'équipe en possession de la balle,
- ⇒ Les temps morts d'équipe déjà déposés,
- ⇒ Le nom des joueurs et officiels sanctionnés à ce moment là et le cas échéant, le temps des exclusions restant à courir.

REGLEMENTATION SUR L'UTILISATION DE LA COLLE (Art. 88.2 annuaire FFHB)

1) Le propriétaire d'une salle interdit l'usage des colles et résines non lavables à l'eau :

- ⇒ le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- ⇒ le responsable de salle du club recevant doit mettre gratuitement à la disposition de chaque équipe un flacon de colle ou résine dite "lavable à l'eau". Ces flacons, contenant le même produit, seront déposés à la table de marque.

Si le club recevant ne fournit pas de colle ou résine dite "lavable à l'eau", il lui est infligé une sanction financière dont le montant correspond à celui de la sanction financière pour forfait isolé à son niveau de jeu.

Si l'une des deux équipes refuse de jouer avec de la colle ou la résine lavable à l'eau, les arbitres devront alors le mentionner sur la feuille de match et l'équipe fautive sera alors déclarée perdante par forfait par la commission sportive compétente.

2) Le propriétaire d'une salle interdit l'usage de toutes colles et résines :

- ⇒ le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- ⇒ les deux équipes doivent jouer sans utiliser de colle ou de résine.

Si l'une des deux équipes utilise néanmoins une colle ou une résine quelconque, les arbitres devront alors le mentionner sur la feuille de match et l'équipe fautive sera alors déclarée perdante par forfait par la commission sportive compétente.

LOI DE L'AVANTAGE

Assurer la continuité du jeu.

Ne pas « découper », « hacher » le jeu par des coups de sifflet intempestifs.

Il faut permettre aux joueurs de s'exprimer en essayant de siffler le moins possible.

Parfois, lorsqu'un joueur est accroché, il faut savoir attendre et ne pas siffler tout de suite, pour voir s'il parvient à libérer son ballon.

Utiliser la sanction différée

Cette Loi de l'avantage sous entend l'utilisation de la sanction différée. C'est-à-dire, revenir à une sanction disciplinaire (jaune, 2 min) lors d'un arrêt de jeu ou lors d'une baisse de rythme du match, alors qu'on a laissé l'action se poursuivre pour laisser un avantage.

(exemple : 1 contre 1 du demi-centre A1 qui est ceinturé par le défenseur B2 ; A1 parvient tout de même à passer la balle à son pivot qui marque et valide le but et sanctionner B2 pour le ceinturage au départ de l'action.)

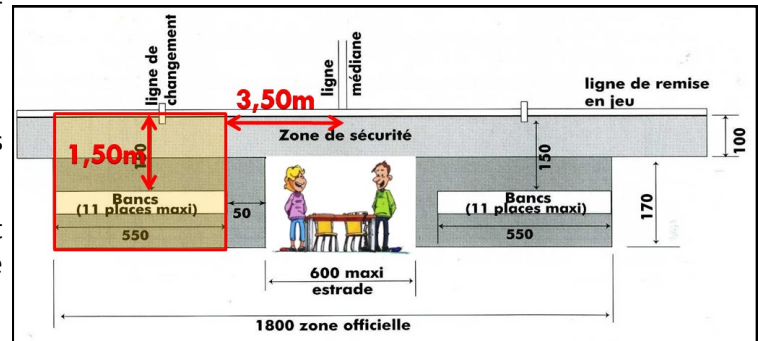
LE MATCH - INFOS DIVERSES

LA ZONE DE MANAGERAT

Permettre à la table de marque de mieux travailler

Limites de cette zone de managérat :

- ⇒ Elle correspond à la longueur du banc : du début (à partir de 3,50 m de la ligne médiane) jusqu'à la fin du banc (12 places maxi = 5 remplaçants, 4 officiels, 3 exclus)
- ⇒ L'espace entre le banc et la touche doit être d'au moins 1,50m
- ⇒ 1 personne debout uniquement
- ⇒ Une 2^{ème} personne peut se lever momentanément et exceptionnellement
- ⇒ Déplacements autorisés mais limités
- ⇒ Echauffement possible des remplaçants mais uniquement derrière le banc
- ⇒ Limiter les produits et matériels au sol devant les bancs (Ballons, Eau, Colle... doivent être derrière ou sous le banc)



L'officiel...

- ⇒ Ne peut pas rester debout à côté de la table de marque
- ⇒ Peut quitter sa zone uniquement pour demander un Temps Mort d'Equipe (avec Carton Vert)
- ⇒ Peut se mettre derrière le banc pour manager
- ⇒ Doit porter une tenue qui contraste avec les joueurs adverses

PROTECTION DES JOUEURS ET DU JEU

Les arbitres doivent être particulièrement vigilant durant toute la rencontre à toute forme de **mise en danger de l'intégrité physique des joueurs** ou d'**anti-jeu**. Quelques exemples... :

- ⇒ **Le jeu à l'aile** (Déf. en Zone ou PF, poussette à la hanche, pied de l'att. sur pied déf.)
- ⇒ **Le jeu à 6m et la Gestion du Pivot** (ceinturage, mauvais bloc, coup de fesses, tirages de maillot, barrage avec la jambe, bras à hauteur du visage, poussette dans le dos)
- ⇒ **Les poussettes latérales ou par l'arrière** (être intransigeant)
- ⇒ **La sortie du Gardien de but hors de sa zone** sur relance adverse (*voir ci-dessous*)
- ⇒ **Les fautes sur le bras du porteur de balle** (notion de combat du ballon ?)
- ⇒ **Les simulations** de plus en plus fréquentes (être préventif)
- ⇒ **Maintenir sa vigilance en fin de match** (attention dans la dernière minute)

INTERVENTION DU GARDIEN DE BUT HORS DE SA SURFACE

Le Gardien de But porte l'entière responsabilité de veiller à ce qu'aucune mise en danger de l'intégrité physique d'un joueur ne découle de son intervention lors d'une tentative d'interception d'une relance adverse.

Il est à disqualifier :

- ⇒ s'il s'empare du ballon mais heurte l'adversaire dans son mouvement
- ⇒ s'il n'arrive pas à atteindre ou à contrôler le ballon et percute son adversaire

Si, dans cette situation les arbitres sont persuadés que, sans l'intervention irrégulière du GB, l'adversaire aurait pu s'emparer du ballon, ils doivent ordonner un jet de 7 mètres.

NOUVELLES REGLES APPLICABLES

Vous retrouverez le détail des nouvelles règles sur le Handinfos FFHB disponible sur le site fédéral

Gardien de but en tant que joueur de champ (APPLICABLE EN REGION ET DEPARTEMENT)

La règle actuelle qui prévoit qu'un gardien de but peut être remplacé par un joueur de champ, qui porte une chasuble, reste entièrement valable.

Par ailleurs, un septième joueur de champ peut remplacer le gardien de but. Dans ce cas, toutefois, le joueur ne peut pas remplir la fonction du gardien de but, à savoir qu'il n'est pas autorisé à pénétrer dans la surface de but pour prendre la place du gardien de but.

Lorsque le ballon est en jeu et que l'un des sept joueurs de champ pénètre dans la surface de but pour bloquer le ballon (ou anéantit clairement une occasion manifeste de but), un jet de 7m est accordé à l'équipe adverse. De plus, le joueur est sanctionné progressivement. La même sanction s'applique si son équipe perd le ballon et que le joueur pénètre dans sa propre surface de but pour en tirer un avantage. En cas de remplacement, les règles existantes s'appliquent.

Si l'équipe doit exécuter un renvoi et joue sans gardien de but, un gardien de but (ou un joueur de champ portant une chasuble), doit remplacer l'un des joueurs de champ.

Si l'équipe adverse est autorisée à exécuter un jet franc après le signal de fin, l'équipe en défense est autorisée à remplacer un joueur de champ par un gardien de but, si elle jouait sans gardien de but à ce moment-là.

(SUITE DE LA REGLE DU GARDIEN DE BUT SUR HANDINFOS N°875 - Supplément arbitrage)

Jeu passif (APPLICABLE EN REGION ET DEPARTEMENT)

De nombreux entraîneurs pensent que ces dispositions relatives à cette règle ne sont pas appliquées uniformément par les juges arbitres, surtout après que le geste d'avertissement préalable pour jeu passif a été montré. Ils demandent donc une modification qui donnerait à tous les juges arbitres d'autres critères objectifs, garantissant une interprétation plus uniforme des règles. Ces remarques ont été prises en compte lors de l'élaboration des modifications mentionnées ci-après.

Dans le même temps, les juges arbitres sont invités à sanctionner de manière cohérente les infractions aux règles commises par l'équipe en défense, qui doivent être sanctionnées progressivement dans ces cas-là.

Les règles 7:11 et 7:12 s'appliquent toujours, les dispositions de l'interprétation n°4, dont les sections A, B, C ainsi que l'annexe E demeurent inchangées.

Les juges arbitres sont autorisés à siffler un jeu passif à tout moment après avoir montré le geste d'avertissement préalable, ou même si aucun geste d'avertissement préalable n'a été montré, si l'équipe en attaque ne tente aucune action pour se créer une occasion de but.

La règle 7:12 et l'interprétation n°4, Section D, sont spécifiées comme suit :

⇒ Après avoir reçu le geste d'avertissement préalable de l'un des deux juges arbitres, l'équipe en attaque a le droit d'effectuer 6 passes au maximum avant de tirer au but. Si aucun tir au but n'est effectué, les juges arbitres sifflent un jeu passif (jet franc accordé à l'équipe adverse).

NOUVELLES REGLES APPLICABLES

- ⇒ Si un jet franc ou une remise en jeu est accordé à l'équipe en attaque, le comptage du nombre de passe n'est pas interrompu. La même règle s'applique si un jet est gêné par l'équipe en défense.
- ⇒ Si une tentative de passe ne peut être contrôlée en raison d'une irrégularité passible de sanction commise par un défenseur, cette action n'est pas considérée comme une passe. Il en va de même si une tentative de passe est déviée par un défenseur et franchit la ligne de touche ou la ligne de sortie de but, ou si une tentative de tir est gênée par un défenseur.

La décision des juges arbitres concernant le nombre de passes est fondée sur leur observation des faits.

Si l'équipe en défense tente d'interrompre un échange de passes de l'équipe en attaque en commettant une infraction suivant la règle 8:3, ce comportement doit être sanctionné avec cohérence et progressivement.

Si l'équipe en défense commet une irrégularité juste après la sixième passe et que cette infraction entraîne un jet pour l'équipe en attaque, cette dernière peut faire une passe supplémentaire pour terminer cette attaque, hormis la possibilité d'exécuter un jet franc direct. Il en va de même dans le cas d'une remise en jeu.

Si le jet exécuté après la 6e passe est gêné par l'équipe en défense et que le ballon est dévié vers un joueur en attaque, son équipe bénéficie d'une passe supplémentaire pour terminer l'attaque.

(SUITE DE LA REGLE DU JEU PASSIF SUR HANDINFOS N°875 - Supplément arbitrage)

30 dernières secondes (APPLICABLE EN REGION ET DEPARTEMENT)

Depuis les modifications des règles de jeu de 2005, un comportement antisportif (par exemple : empêcher un engagement) ou des fautes graves commises dans la dernière minute de jeu ont été sanctionnées selon des dispositions spécifiques.

Dans de tels cas, le joueur est disqualifié et les juges arbitres font un rapport ayant pour résultat la suspension du joueur dans la plupart des cas.

Cependant, en dépit des mesures adoptées, l'objectif de la règle n'a pas été atteint.

Lorsqu'il était nécessaire de prendre un léger avantage sur l'autre équipe ou maintenir l'adversaire à égalité, les équipes et les joueurs étaient souvent prêts à risquer une suspension afin d'empêcher l'équipe adverse de se créer une occasion de but, les empêchant ainsi d'égaliser ou de remporter le match.

En conservant les caractéristiques et les critères en vigueur en vertu des règles 8:10c et 8:10d, les dispositions permettant de sanctionner ces infractions sont adaptées de la façon suivante :

- ⇒ Au lieu d'une disqualification avec rapport écrit, le joueur/l'officiel fautif est sanctionné par une disqualification sans rapport écrit. En outre, il est accordé un jet de 7m à l'équipe adverse.
- ⇒ Une disqualification avec rapport est attribuée conformément aux règles 8:10c et 8:10d seulement si les juges arbitres considèrent qu'une action est particulièrement grave en vertu de la règle 8:6 ou 8:10a-b.
- ⇒ Cette disposition particulière ne s'applique plus à la dernière minute de jeu, mais aux 30 dernières secondes de jeu. L'élément déterminant est que l'infraction doit être commise pendant les 30 dernières secondes de jeu ou en même temps que le signal de fin.

Comme les caractéristiques et les critères des règles 8:10c et 8:10d restent inchangés, les cas où s'appliquent ces dispositions ne sont soumis à aucune modification...

(SUITE DE LA REGLE DES 30 DERNIERES SECONDES SUR HANDINFOS N°875 - Supplément arbitrage)

NOUVELLES REGLES APPLICABLES

Carton bleu (APPLICABLE EN REGION ET DEPARTEMENT)

La plupart du temps, les équipes participant à la rencontre, les medias ou le public ne savent pas clairement si les juges arbitres ordonnent une disqualification avec rapport écrit (c'est-à-dire, entraînent des mesures disciplinaires supplémentaires), ou sans rapport (aucun impact supplémentaire sur les prochaines rencontres).

Les modifications suivantes devraient apporter plus de clarté dans de tels cas :

Si les juges arbitres montrent le carton bleu après avoir présenté le carton rouge, un rapport écrit est envoyé à la commission de discipline qui est chargée de prendre des mesures supplémentaires.

Par conséquent, une disqualification est toujours signalée par le carton rouge ; le carton bleu est montré à titre informatif.

Les dispositions détaillées des règles de jeu sont mises à jour comme suit :

Règle 16:7 : Référence au geste de l'IHF Règle 16:8 : La procédure de disqualification avec rapport écrit. Les disqualifications en application des règles 8:6 et 8:10a-b sont à confirmer par un rapport écrit envoyé aux instances compétentes pour décider des mesures à prendre. Dans de tels cas, les « responsables d'équipe » et le juge délégué (voir interprétation n° 7) doivent immédiatement être informés de la décision de disqualification avec rapport.

Pour cela, le juge arbitre présente également le carton bleu, à titre informatif, après avoir présenté le carton rouge.

Geste n°13 de l'IHF : Nouveau geste avec le carton jaune, rouge et bleu.

Modifications supplémentaires (APPLICABLES EN REGION ET DEPARTEMENT)

En plus de ces cinq principaux domaines d'application, plusieurs modifications mineures, adaptations de la formulation et corrections de références aux règles ont également été réalisées.

Par ailleurs, la nouvelle version des règles de jeu inclut des informations publiées antérieurement sur le site internet de l'IHF dans un document intitulé «Publication de l'IHF-Règles de jeu ».

Ces précisions sont maintenant résumées dans une nouvelle partie des règles de jeu, intitulée «Directives et Interprétations». Ces dispositions supplémentaires sont contraignantes et permettent une application meilleure et plus uniforme des règles.

Les Règles de jeu suivantes sont adaptées (sans adaptation de la formulation et correction des références) :

Règle 4:2 Responsabilité de l'officiel d'équipe de faire respecter le règlement des zones de changement et sanction associée. Règle 4:9 Adaptation des dispositions concernant l'équipement qu'il est autorisé ou interdit de porter En outre, le responsable d'équipe confirme que tous les joueurs sont correctement équipés, en signant la feuille de match / le formulaire d'inscription des joueurs. Si l'équipement irrégulier est ensuite remarqué, le responsable d'équipe doit être sanctionné de manière progressive.

(SUITE DES MODIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR HANDINFOS N°875 - Supplément arbitrage)

ATTENTION

RÈGLE DU JOUEUR BLESSÉ NON APPLICABLE AU NIVEAU TERRITORIAL CAR ELLE REQUIERT LA PRÉSENCE D'UN DÉLÉGUÉ NATIONAL SUR LE MATCH.

GROUPES JA TERRITORIAUX 2016-2017

JA T1 (R1) - 7 Binômes - Prénatal

BERKANE Didier - BEZARD Paul

BLONDE Yann - SURILLET Florent

CHERON Nicolas - DEBON Franck

CHOPIN David - LETESSIER Mickael

FOULDRIN David - GENTY Laurent

LEBIGOT Alexandre - LEBIGOT Benjamin

PIAZZA Jérôme - ROYER Rémi

JA T1 (R1) - SOLO - 12 Arbitres

BOURGAULT Aldo

COULIBALY Ibrahim

DROULLON David

HERMAN Sébastien

LEPRETTRE Stéphane

LETELLIER Sébastien

MARAIS Nicolas

OSOUF Patrick

PETIT Yannick

RAOUL Benjamin (*Hauts de France*)

REY GARCIA Felipe

TACHEFINI Ahmed

JA T2 (R2 - R3) / 17 BINOMES

AHMED Samuel - SCELLES Lionel

AIT MESSAOUD Djamel - DA COSTA Jean François

BEAUMET Charlie - BEAUMET Loïc

BONIS Tristan - SAVATON Julien

COURTEILLE Sylvain - HEUZE Alexandre

DELAMONTAGNE Amandine - JEHANNE Sandra

DESMULIE Arnaud - LAVERGNE Benoit

FORTIER Olivier - NOURY Julien

FOUQUES Philippe - LEVARD Mathias

GERARD Gilles - LEGRAIN Sébastien

KERMARREC Fabrice - PARMENT Yannick

LIEGARD Steves - VINCENDEAU Nicolas

PERZO PIEL Nicolas - PLANTEC Thomas

PINTO Jean Claude - VALLET Christophe

SZWARC Maxime - SZWARC Patrick

VAUTIER Sébastien - VINCENT Quentin

MESPOULHES Pierre - RENOUX Vincent (**A Valider**)

JA T2 (R2 - R3) - SOLO / 54 ARBITRES

AUTRET Caroline	DUCLOS Alain	LEBLANC Alain	ROCQUE Guillaume
BARBATI Clémendina	DUPONT Alexandre	LELANDAIS Olivier	RUSSEAU Frédéric
BEAUDOIN Claude	DUROSE Sébastien	LEMAISTRE Raynald	SANSON Yvrick
BLONDE Cédric	ETHOIN David	LEMAITRE Jacques	SID Farid
BOUILLET David	FOSSE Eric	LETELLIER Laurent	VALLEE Mickaël
BREANT Yohann	FOULOGNE Anthony	LEVEQUE Pascal	TUNY Aurélien
CAUVIN Jean-Louis	GOURDEL Christian	LIOLT Cyril	
CHANCEREL Elsa	GUEMBOURA Georges-Pierre	LOPES DO VAU José	
COIN Jean-Philippe	HAMEL Benjamin	MAMOU Hakim	
COQUELET Jean-Claude	HOTTIN Laurent	MENDY Jacques	
COSSE Bertrand	JOUAN Yann	MESNEL Stéphane	
COUTURIER Vincent	KOUZZIAEF ep DUFLO Katia	NOUAZE Jean	
DESFOUX Arnaud	LACROIX Johann	PHILIPPE Stéphane	
DESGRIPPES Fabrice	LAILLER Gaëtan	RAPINEAU Christophe	
DEVILLERS Clément	LAUMONIER Tatiana	RENAUD Morgan	
DOGER Jean-Philippe	LAURENT Teddy	RIBEIRO Anthony	

GROUPE AVENIR - 2016/2017

GROUPE AVENIR NORMANDIE - Stage rentrée: 10 et 11 Septembre 2016 - CRIS Petit Couronne

Désignation en priorité sur Prénational, Exc. Masculine, N3F, -18 CF

JA T1 (R1) - 7 Binômes

DUPONT Pauline - GUIGUES Camille

BLIN Simon - DESHOGUES Maxime

COURSEAUX Nicolas - BOSSUYT Julien

DUMONT Maxence - FOUCHER Julien

HOTTIN Lucas - RIEDINGER Baptiste

LEBON Lilian - POTTIER Vincent

MOUSSAOUI Benjamin - BOUILLE François

JAJ T1 - 4 Binômes

DORLEANS Guillaume - GUENNI Djibril

BOURGES Romain - SMAIL Sélim

LEGROS Alexandre - SENEAL Louis

PAILLETTE Corentin - DUFRENE Hugo

Désignation sur -18 CF / -17 Exc / Exc Masc

8 Binômes et 1 Solo

CHTATAR Haroun - CHAUVIN Pierrick (JA T2)

CESBRON Léandre - FOLLIOU Théo (JAJ T1)

DALERY Nicolas - DESJARDINS Alex (JAJ T1)

GASSA Noémie - RENARD Léa (JAJ T1)

ROMANET Etienne (JA T2)

LECOLLEY Grégoire - LECOLLEY Paul (JAJ T1)

RENOUF Jérémy - RENOUF Benjamin (JA T2)

ZIAD FOREST Océane - CARDRON Agathe (JAJ T1)

Emilien MOREL (JA T2) - Simon HERANVAL (JAJ T2)

JAJ = Juge Arbitre Jeune

JA = Juge Arbitre

JA T2 = R2, R3

Le Grade T1 (R1) est alloué prioritairement sur les championnats N3F, Pré-national, et Haut de Tableau Excellence Masculine.

Le groupe sera complété par le groupe AVENIR créé spécialement par la CTA pour accompagner les jeunes dans leur évolution. Ils seront désignés en priorité sur les championnats pré-national, excellence masculine haut de tableau, N3 féminine, Championnat de France -18 F / G et sur le championnat -17 Excellence Masculin de Normandie.

GROUPE JAJ TERRITORIAUX 2 - 2016-2017

Comité	Club	Grade	Groupe	Nom	Prenom	Date naissance
50	BREHAL HB	2		ADAM	TANGUY	1998
14	CAEN HB	2		BOSCHER	Clément	2000
50	BREHAL HB	2		BOUDET	Alexis	1999
50	CL Tourlaville HB	2		BRIEN	Léa	2000
14	ES CARPIQUET	2		BUCHART	AMANDINE	1997
76	GOURNAY	2		CANU	MAEL	1998
14	PORT BAYEUX	2		CARDRON	AGATHE	1997
14	ES CARPIQUET	2		CAUVIN	ADELINE	1997
76	HB OCTEVILLE SUR MER	2		CHATELAIN	Lucas	1999
27	HBC ROUMOIS	2		CHEVAL	MORGAN	1999
27	SC BERNAY	2		DAVION	Camille	2000
27	SC BERNAY	2		DAVION	Maéva	2000
61	US PUTANGES HB	2		DE AMORIM M	Candice	1997
14	ES CARPIQUET	2		DE BARROS	EMMA	1999
27	HBC ROUMOIS	2		DEBREY	FABIEN	1999
27	SMV SAINT-MARCEL VEF	2		DELAPORTE	Axel	2000
27	GAILLON	2		DIJOUX	Valentin	2000
61	HANDBALL FLERS	2		DORE	Antonin	1999
50	AS LESSAY	2		DUBOST	FABIEN	1999
27	SMV SAINT-MARCEL VEF	2		FERRON	Thomas	2000
14	AS GIBERVILLE	2		FOSSE	Lyndric	2000
14	SAINT PIERRE/DIVES	2		FOUCHER	CHARLOTTE	1997
14	CA LISIEUX	2		FRARY	THEO	1999
50	CL Tourlaville HB	2		GAUDRAY	Pauline	2000
50	US ST HILAIRE	2		GERARD	LAURINE	1999
27	ETREPAGNY	2		GONDRAN	MARIE	2000
76	BIHOREL	2		GOULEY	NICOLAS	1999
76	HB OCTEVILLE SUR MER	2		GUILLEREY	Valentin	2000
27	STADE VERNOLIEN	2		HELLARD	LEONIE	1998
76	US LILLEBONNE	2	AVENIR	HERANVAL	SIMON	1998
50	JS CHERBOURG	2		HEURTEVENT	QUENTIN	1999
27	ASPTT EVREUX	2		KAOUANE	SAMY	1997
50	BREHAL HB	2		LAUNAY	Aimeric	1999
27	SC BERNAY	2		LE GALL	CORENTIN	2000
27	STADE VERNOLIEN	2		LEBORGNE	LUCIE	1999
61	US PUTANGES HB	2		LECAMUS	Aline	2000
50	BREHAL HB	2		LEMOINE	ARTHUR	1999
14	COLOMBELLES	2		LEVARD	Oriana	2001
27	LE NEUBOURG	2		MAQUAIRE	ANTOINE	1998
50	US ST HILAIRE	2		MARGERIE	AUDREY	1999
76	ARQUES	2		MAUJEAN	FLORIANE	1997
50	PL OCTEVILLE	2		MONIER	RAPHAEL	1997
50	TOURLAVILLE	2		MONIER	SYLVAIN	2000
50	ASPTT St Lô HB	2		MORLOT	Maxime	2001
76	HBC AUFFAY	2		OMER	THEO	1998
27	BERNAY	2		PARMENTIER	PAUL	2001
76	ARQUES	2		PENET	MARINE	1997
14	COLOMBELLES	2		PERRETTE	Lisa	2000
14	US MEZIDON	2		QUERRIEN	VICTOR	1998
27	GAILLON	2		RENOT	Erwan	2000
27	US RUGLES	2		RICHARD	TOM	1998
14	CA LISIEUX	2		RUFFRAY	THIBAUT	2000
27	HBC LE NEUBOURG	2		SANSON	TAD	1998
14	CA LISIEUX	2		SCIPION	CHEYENNE	1999
61	HANDBALL FLERS	2		SOHIER	Lucas	1999
76	ESM GONFREVILLE L'OR	2		VERDIER	Matis	1999
27	ASPTT EVREUX	2		ZOUGGARI	Yazid	1996
14	VAL ES DUNES HB	2		BELLAIS	BAPTISTE	2001

TESTS PHYSIQUES JA ET JAJ TERRITORIAUX

NIVEAU	TYPE DE TEST	Commentaires
Départemental	Ruffier Dickson	Mise en place d'une évaluation physique (sous forme de 3 petits tests) permettant de déterminer si l'arbitre a une condition physique minimale.
Régional Tout groupe	Séance sous forme d'ateliers	Séance de travail physique aux arbitres, celle-ci se concentrant sur le développement des qualités physiques (sous formes d'ateliers) <u>plutôt que sur l'évaluation d'une seule</u> . Il n'y a donc pas de barème préétabli, étant entendu que le critère retenu est de réaliser cette séance dans sa totalité.
Régional arbitre susceptible d'arbitrer les -18CF, N3F et N3M	Test de Cooper	Ce test consiste à <u>parcourir la plus grande distance possible en 12 min</u> . Pour être éligible, la CCA a déterminé un minimum de 2400m, 2000m pour les filles, 2000m pour les + de 50 ans masc, 1600m pour les filles. Les CRA devront adresser à la CCA, la liste des arbitres ainsi qu'une attestation individuelle de réussite aux tests de ces derniers
Régional – Filière R1N	Test Vameval	Les tests seront réalisés lors d'une session de formation organisée par le secteur d'appartenance de l'arbitre.

Pour les JA Territoriaux 3:

Vous devrez venir à votre stage organisé par l'EDA de votre département, avec une tenue de sport.

Vous aurez à effectuer une somme de petits exercices. Cette évaluation est obligatoire.

Pour les JA Territoriaux 2 :

Vous devrez venir à votre stage organisé par le pôle adulte de la CTA, avec une tenue de sport.

Vous aurez à effectuer une séance menée par un préparateur physique durant laquelle vous effectuerez des petits ateliers physiques. Cette séance est obligatoire.

Pour les JA Territoriaux 1 et JAJ Territoriaux 1:

Vous devrez venir à votre stage organisé par le pôle adulte de la CTA, avec une tenue de sport.

Vous aurez à effectuer le Test de COOPER. En 12 minutes, es arbitres de moins de 50 ans devront effectuer 2400m, les féminines 2000 m. Pour les arbitres de plus de 50 ans, vous devrez faire 2000m et les féminines 1600m. Ce test est obligatoire pour espérer arbitrer lors des compétitions nationales N3F, N3M et -18 CF.

Tous les arbitres du Groupe AVENIR devront réussir ce test pour valider leur présence dans ce groupe.

Pour les JA Jeunes Territoriaux 2:

Vous aurez une sensibilisation autour de la préparation physique d'un arbitre de l'inter-saison jusqu'au match.
Vous participerez à une séance menée par un préparateur physique. Vous devrez venir avec une tenue de sport.

LEXIQUE

CTA: Commission Territoriale d'Arbitrage

JAT: JUGE ARBITRE TERRITORIAL (1996 et avant)

JAJT: JUGE ARBITRE JEUNE TERRITORIAL (2003 à 1996 - 8 années d'âge)

ENA: ECOLE NORMANDE D'ARBITRAGE, structure vidant à accompagner les clubs et à apporter une proximité sur la formation des JAJ T3/Club

EDA: Equipe Départementale d'Arbitrage. Partie qui s'occupe de la détection formation en lien avec l'ENA ainsi que des stages des JA T3 et JAJ T3. Leurs contenus sont construits par le pôle formation.

ACCOMPAGNATEUR DE JAJ T1/T2: Accompagnateur certifié par la CTA pour accompagner les arbitres JAJ T1 - T2 - T3 dans le cadre de leur mission. Il doit aussi « former » l'accompagnateur JAJ T3/Club prétendant à monter.

ACCOMPAGNATEUR DE JAJ T3/CLUB: Accompagnateur certifié par l'ENA pour accompagner les JAJ T3/Club dans le cadre de leur mission

JUGE SUPERVISEUR: Observe et évalue les JA T1 - T2 - T3 durant leur mission.

RESPONDABLE DE SALLE: Personne licenciée FFHB qui par le port d'un brassard orange et son inscription sur la FDME aura en charge d'assurer le respect de l'environnement d'un match.

OFFICIEL DE TABLE: Personne licenciée FFHB et officiellement reconnue par la CTA pour assurer soit les missions de chronométreur, soit de secrétaire. Des formations seront organisées par la CTA selon les demandes des clubs.

JUGE DELEGUE : Personne licenciée FFHB, officiellement reconnue par la CTA pour aider les arbitres dans leur mission et veillez au bon déroulement de la rencontre.

POLE FORMATION: Partie de la CTA construisant les contenus de formations en lien avec l'IFE. Ce pôle est aussi chargé de former les formateurs sur le territoire.

POLE JEUNE: Partie de la CTA qui gère les désignations, accompagnements et stages des JAJ T1 à T3

POLE ADULTE: Partie de la CTA qui gère les désignations, suivis et stages des JA T1 à T3

POLE DEVELOPPEMENT: Partie de la CTA qui assure la promotions des actions autour de l'arbitrage des clubs, comités ou ligue grâce à la communication qu'il en fera.

ANIMATEUR ECOLE D'ARBITRAGE: Personne qui sera inscrite à la formation officielle de la FFHB. Cette formation est la première formation officielle autour de l'arbitrage.

GROUPE AVENIR: Groupe spécialement crée par la CTA pour assurer un meilleur suivi, un meilleur accompagnement de nos jeunes normands à potentiel vers le haut niveau.

CTF: Conseiller Technique Fédéral - Conseiller salarié d'un comité ou d'une ligue.

CTS: Conseiller Technique Sportif - Conseiller détaché par la région auprès d'une ligue

ITFE: Institut Territorial de Formation - remplace le STF et dispense et coordonne toutes les formations du territoire.

PROTOCOLE ADULTE DEP. ET REG.



PROTOCOLE ADULTE

SAISON 2016 / 2017

Sur toutes les compétitions Départementales et Régionales
Du territoire Normand

*Ce protocole fait partie des actions voulues par une équipe de bénévoles issus de clubs et comités Normands. Il a pour but de valoriser et de faire perdurer l'esprit Handball sur et en dehors des terrains. Il répond à une problématique: **Les acteurs du match ne communiquent pas assez entre eux avant le match et bien souvent le premier contact est soit une contestation, soit une réprimande.***

Comment établir une meilleure communication entre les acteurs du match ?

Validé par la ligue de Normandie de Handball, il doit être mis en place autour des compétitions départementales et régionales lors de la saison 2016/2017.

COMPÉTITIONS ADULTES (Départementales et Régionales)

1) Réunion - 15 minutes avant le début du match – Devant la table de marque ou dans une salle attenante :

- L'arbitre ou les arbitres (Ce sont eux qui mènent la réunion)
- L'officiel responsable de chaque équipe
- Le responsable de salle – si INSCRIT SUR LA FDME avant le match et porteur d'un brassard
- Le chronométrateur
- Le secrétaire
- Le Juge Arbitre Superviseur et/ou le Juge Arbitre Délégué (Si désignés)

Déroulement de la réunion

1. **Prise de contact - Présentations**
2. **Rappel du rôle du responsable de salle :** Il doit se tenir près de la table de marque du début à la fin du match et doit raccompagner les arbitres jusqu'à leur vestiaire ainsi que porter le brassard distinctif.
3. **Pose du temps mort :** Poser le carton vert devant le chronométrateur
4. **Tirage au sort :** Choix du côté ou Choix de l'engagement en premier + Choix du ballon
5. **Rappel déroulement protocolaire** Avant et après match

2) AVANT LE MATCH : Alignement des deux équipes à l'initiative des arbitres ou de l'arbitre, croisement des équipes au milieu du terrain.

3) APRES LE MATCH : Les arbitres ou l'arbitre se positionne au centre du terrain afin de veiller au respect d'un bon état d'esprit de Fair-Play. Proposer aux arbitres de se positionner naturellement en fin de rencontre au milieu et veiller au bon déroulement du protocole « naturel » de fin de match (Joueurs se croisant naturellement)
Si l'esprit du match le permet, un alignement peut être proposé à la fin avant croisement des deux équipes.
(Communion et applaudissement du public)

4) SIGNATURE DE LA FDME : En présence de l'officiel responsable de chaque équipe.

L'officiel responsable peut envoyer la fiche manager pour faire part de son avis sur la prestation des arbitres auprès de l'instance territoriale afin d'établir les futurs axes de formations lors des stages arbitres.

*La fiche sera mise en place pour la saison 2017 – 2018,
un groupe de travail sera réuni sur la saison 2016 – 2017 avec les techniciens du territoire Normand.*





PROTOCOLE JEUNES

SAISON 2016/2017

Sur toutes les compétitions Jeunes Départementales et Régionales
Du territoire Normand (-11 à -18)

Ce protocole fait partie des actions voulues par une équipe de bénévoles issus de clubs et comités Normands. Il a pour but de valoriser et de faire perdurer l'esprit Handball sur et en dehors des terrains.

Il répond à une problématique: Les acteurs du match ne communiquent pas assez entre eux avant le match et bien souvent le premier contact est soit une contestation, soit une réprimande.

Comment établir une meilleure communication entre les acteurs du match ?

Validé par la ligue de Normandie de Handball, il doit être mis en place autour des compétitions départementales et régionales lors de la saison 2016/2017.

COMPÉTITIONS JEUNES (Départementales et Régionales)

1) Réunion - 15 minutes avant le début du match – Devant la table de marque ou dans une salle attenante :

- L'arbitre ou les arbitres (Ce sont eux qui mènent la réunion)
- L'accompagnateur de JAJ désigné par l'instance ou par le club
- L'officiel responsable de chaque équipe
- Le responsable de salle - si INSCRIT SUR LA FDME avant le match et porteur d'un brassard
- Le chronométrateur
- Le secrétaire

Déroulement de la réunion

1. Prise de contact - Présentations
2. Rappel du rôle du responsable de salle: Il doit se tenir près de la table de marque du début à la fin du match et doit raccompagner les arbitres jusqu'à leur vestiaire.
3. Rôle de l'accompagnateur de JAJ présent : Accompagne et conseille l'AJ – Veille à la bonne communication entre tous les acteurs du match
4. Pose du temps-mort: Poser le carton vert devant le chronométrateur
5. Rappel thèmes de Jeu – Temps de Jeu – Temps d'exclusion (Voir THEMES DE JEU – Saison en cours)
6. Tirage au sort du match et/ou du tournoi : Choix du côté ou Choix de l'engagement en premier
7. Rappel déroulement protocolaire **Avant et Après match**



Les arbitres ne sont pas chargés de faire appliquer les thèmes de jeu.

En cas de contestation, l'officiel responsable pourra alors porter une réclamation sur la FMDE.

2) **AVANT LE MATCH** : Alignement des deux équipes à l'initiative des arbitres ou de l'arbitre, croisement des équipes au milieu du terrain.

3) **APRES LE MATCH** : Les arbitres ou l'arbitre se positionne au centre du terrain afin de veiller au respect d'un bon état d'esprit de Fair-Play. Proposer aux arbitres de se positionner naturellement en fin de rencontre au milieu et veiller au bon déroulement du protocole « naturel » de fin de match (Joueurs se croisant naturellement)

Si l'esprit du match le permet, un alignement peut être proposé à la fin avant croisement des deux équipes. (Communion et applaudissement du public)

4) **SIGNATURE DE LA FDME** : En présence de l'officiel responsable de chaque équipe et de l'accompagnateur de JAJ

L'officiel responsable peut envoyer la fiche manager – voir les retours du réseau pour faire part de son avis sur la prestation des arbitres jeunes auprès de l'instance territoriale afin d'établir les futurs axes de formations lors des stages arbitres. Leurs avis seraient intégrés dans le passeport du JAJ Territorial.



Un grand merci à Olivier CLERMONT pour nous avoir aidé dans l'élaboration de document et à Germain pour la préparation des stages et de ce document.

Vos retours seront les meilleurs pour ainsi l'améliorer de saison en saison.

Bonne saison à vous tous!

Yannick PETIT
Président de la CTA NORMANDIE